



Commission d'art sacré

Vols dans les églises

Une fois n'est pas coutume, le sujet de cette chronique pour le mois d'octobre ne portera pas sur une œuvre d'art ou une église mais sur l'actualité récente.

En effet, fin août les églises de Menotey, Nevy-sur-Seille, Rans et Rochefort-sur-Nenon ont été victimes de vols. Cela faisait malheureusement suite à celui commis dans l'église de Voiteur en novembre 2019.

A chaque fois, ce sont des calices, patènes, ciboires ou autres objets d'orfèvrerie qui ont été dérobés.



Calice et patène en argent doré
Attribués à Jean-Joseph Agnelot,
orfèvre à Dole
1^{er} quart du XVIII^{ème} siècle
Volé dans l'église de Rans



Calice en argent doré
Attribué à Trioullier et fils,
orfèvres parisiens
2^{ème} moitié du XIX^{ème} siècle
Volé dans l'église de Rochefort-sur-Nenon



De plus dans certains de ces lieux, le ciboire du tabernacle a été emporté avec les hosties consacrées qu'il contenait.

Ciboire en argent
Attribué à Pierre-Henri Favier
Orfèvre à Paris entre 1846 et 1870
Volé dans l'église de Voiteur

Ce ne sont malheureusement pas des cas isolés. Vols, dégradations, profanations font bien souvent partie de la rubrique faits divers de nos journaux locaux. L'Observatoire du patrimoine religieux ne recense pas moins de 70 églises ou chapelles en France victimes de tels actes depuis le début de l'année. Et encore, ce ne sont que les cas qui ont été signalés.

Alors que faire ?

Il n'y a pas de solution miracle !

Mais il y a des solutions de bon sens qui n'empêchent pas forcément le vol mais peuvent retarder, voire décourager les voleurs : sécuriser les statues, tableaux en les fixant dans le mur ou sur les consoles, mettre à l'abri dans la sacristie les pièces d'orfèvrerie -chandeliers, croix de procession, ...- si elles ne peuvent pas être attachées.

Et afin de faciliter les recherches en cas de vol, il est indispensable d'avoir une liste avec photos des œuvres présentes. Nous en avons des inventaires pour certaines églises dans les dossiers de la commission d'art sacré, mais toutes ne sont pas répertoriées. Et dans ce domaine, deux précautions valent mieux qu'une !

La question des clefs est aussi un domaine dans lequel la précaution est de rigueur. Que ce soit celle de l'église ou celle de la sacristie, elles ne doivent en aucun cas être « cachées » dans l'église. Les voleurs connaissent nos cachettes ! Et surtout un inventaire complet doit en être fait. Il est indispensable de savoir qui les détient et de ne jamais en faire de copie ou de les prêter sans l'autorisation du curé de la paroisse.

On entend parfois qu'il faut fermer nos églises pour éviter le vol. Interrogée sur cette solution dans un article récent du site internet Aleteia, Servanne Desmoulins-Hemery, conservateur des antiquités et objets d'art et chef de la mission patrimoine et musées du Conseil départemental de l'Orne, répond clairement : « Il n'y a pas plus de vols dans une église ouverte que dans une église fermée. Au contraire, moins l'église est surveillée, plus les voleurs se sentent en sécurité pour agir. Pire encore, quand elle est fermée, on se rend compte, souvent bien trop tard, qu'elle a été victime d'un vol. »

Ceci étant, ces quelques mesures pratiques et efficaces ne répondent pas à une question plus fondamentale concernant nos églises et leur mobilier : avons-nous vraiment conscience de leur valeur et de ce qu'elles représentent pour nous ?

Il y a bien sûr **la valeur marchande** que recherchent nos voleurs qui au mieux les revendent à des collectionneurs ou antiquaires – il suffit de voir ce qui est parfois exposés dans certaines boutiques spécialisées- ou au pire les fondent pour récupérer le métal précieux dans le cas de l'orfèvrerie.

Il y a aussi **la valeur patrimoniale**. Ces œuvres, même minimes, font partie du bien commun et témoignent de l'art d'une époque ou d'un artiste. La fréquentation de nos églises lors des Journées du patrimoine ou durant la période touristique montre bien que nos contemporains marquent de l'intérêt pour elles et sont curieux de les découvrir.

Mais il y a surtout pour nous, catholiques, **une autre valeur** conférée à ces œuvres : elles ont toutes pour mission de nous aider à nourrir notre foi et à en vivre. Elles ont toutes été créées dans le but de louer le Seigneur par la prière, la liturgie et la beauté. Elles sont le témoignage, souvent anonyme, de la foi de ceux qui nous ont précédés et seront le témoignage de notre foi pour les générations futures.

Il y a deux ans, se tenait à Rome un colloque sur l'avenir des églises désaffectées dont le titre nous interroge pour nos églises rurales, même si elles ne sont pas désaffectées au sens canonique du terme. En effet les participants à ce colloque avaient à réfléchir à la question suivante : Dieu habite-t-il encore ici ?

Oui, bien sûr, Dieu habite nos églises par sa présence dans le tabernacle.

Mais est-ce suffisant dans une société sécularisée pour témoigner que les églises sont un patrimoine vivant et habité ?

Dans la foi, nous affirmons que Dieu est présent dans son Corps eucharistique, dans le Corps de sa Parole et dans le Corps ecclésial que nous formons en nous réunissant en son nom.

Peut-être pouvons-nous nous en inspirer pour imaginer des initiatives rendant ce corps ecclésial visible et témoignant ainsi qu'une église est un lieu vivant et habité ?

Initiatives qui ne remplaceront pas les solutions pratiques mais les compléteront, à coup sûr, efficacement pour décourager les voleurs et auront surtout l'avantage de témoigner que Dieu habite ici.

Bertane Poitou

Commission d'art sacré – Diocèse de Saint-Claude

Octobre 2020